

PROGRAMMATION TRIENNALE DES TRAVAUX

Le Comité de Direction du 14 novembre, dédié à la Programmation Triennale des Travaux (CDPTT), a confirmé le contrat budgétaire présenté dans le Syndicalisme Insee d'avril-mai 2019 avec un schéma d'emploi pour 2019 et 2020 de - 67 ETP.

SITE TOURISME ET SINE

Dans le cadre de la montée en charge de la dématérialisation des enquêtes de fréquentation touristique, le comité de Direction confirme la réorganisation des travaux et des sites Tourisme et SINE.

La Direction indique que les gains obtenus avec la dématérialisation des questionnaires, attendue à hauteur de 70 %, ont commencé et qu'ils seront finalisés en 2021. Un plan d'action est lancé pour le transfert des fichiers des hôteliers.

L'ensemble des sites Tourisme-Sine subiront une baisse de 20 ETP d'ici 2022 et de 2 ETP pour les effectifs nationaux.

Ainsi, le site Tourisme-Sine de Dijon fermera en 2021.

Ses activités portant sur la gestion des « enquêtes de fréquentation touristique » du Centre Val-de-Loire seront transférées à Saint-Quentin-en-Yvelines au 2ème trimestre 2020. Celles portant sur la gestion de la Bourgogne-Franche-Comté le seront à Amiens en septembre 2021.

Les travaux Sine des sites de Dijon et d'Ajaccio seront transférés à Lyon en septembre 2021.

Les périmètres des autres sites Tourisme-Sine restent inchangés.

La CFDT demande qu'un arrêté de restructuration soit soumis au CTR. La Direction le confirme pour les années 2020 et 2021.

Elle alerte sur l'importance de ne pas trop diminuer les effectifs et la nécessaire diversité des activités des établissements.

La Direction indique qu'un pôle de « Suivi de la demande touristique » sera créé en septembre 2020 sur l'établissement de Dijon avec 1 agent de catégorie Administrateur, 1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie B.

Une réflexion sera menée en 2021 sur ses effectifs.



COMPTE RENDU
CDPTT DU 14
NOVEMBRE 2019

Evolution de la ressource dédiée à l'EFT de 2019 à 2022 en ETP (estimations)

	sept. 2019	sept. 2020	sept. 2021	sept. 2022
Ajaccio	3,8	3,8	3,6	3
Amiens	9,8	9,8	12,4	10
Dijon	6,9	4,9	0	0
Lyon	21,3	19,3	17,8	14,5
Montpellier	18,5	18,5	17,9	14,5
Rennes	13,4	13,4	12,7	10
Saint-Quentin	7,4	9,6	9,1	9
Total sites hors DOM	81,1	79,3	73,5	61
Pôle Tourisme Montpellier	12	11	11	9
DG	1	0	0	0
Total Pôle+DG	13	11	11	9

Extrait du relevé de décisions 234 du Comité de direction.

ÉLECTION MUNICIPALE/ PÔLES RFD ET PIC

Pour faire face à l'augmentation prévisible de la charge entraînée par les élections municipales, le comité de Direction accorde l'embauche de 5 CDD courts au pôle Répertoire et Fichier Démographique (RFD) dès la fin 2019, ainsi qu'aux 2 Pôles Insee Contact

Pour les jours des élections, une permanence sera assurée par le pôle et le département de la démographie, et une astreinte informatique mise en place les 15 et 22 mars.

PÔLE INSEE CONTACT

Entre 2015 et 2019, les sollicitations des PIC (hors charges liées aux élections) ont augmenté de 45 %.

Celles-ci sont principalement dues à Sirene, à la collecte des enquêtes entreprises (Coltrane), ainsi qu'à la mise en place du LEI. S'y ajoutent maintenant les sollicitations générées par la collecte par internet des enquêtes auprès des ménages.

La Direction reconnaît enfin que les 32 ETP dédiés dans les PIC ne sont plus suffisants pour absorber cette charge et que la qualité du service rendu s'est fortement dégradée.

Ainsi, le comité de Direction répond enfin aux demandes de la CFDT de renforcement des PIC et de remise à plat de leur organisation.

Il accorde, dans l'immédiat, l'embauche de 5 CCD courts sur les PIC de Rouen et de Strasbourg (cf point précédent).

Il lance également la création d'un 3ème Pôle Insee Contact dédié à la réponse par internet, de 10 à 15 ETP.

Il missionne enfin l'inspection générale sur l'organisation, les missions et les moyens alloués aux PIC afin de répondre aux sollicitations de l'ensemble des publics de l'Insee. Le renforcement des PIC sera examiné dans ce cadre.

La CFDT demande que le site retenu pour le pôle soit choisi parmi ceux qui ont perdu des activités ou manquant de diversité. Elle alerte sur la nécessaire réorganisation matériel du PIC de Strasbourg logé trop étroitement.

La Direction indique qu'elle prendra en compte le passé et les futurs réductions d'activités et d'effectifs dans le choix du site à retenir.

Elle se dit consciente des problèmes matériels.



TRANSFERT DE TRAVAUX DE LA DG VERS LES DR

PISE DE NANTES

Le tirage des échantillons entreprises est transféré au pôle ingénierie statistique d'enquête (PISE) de Nantes en 2021 (1 A, 1B). Un poste de niveau A est ouvert à la campagne des A pour une affectation en septembre 2020. Il sera en doublon du poste à la Division Sondages de la DMCSI.

CSSL DE METZ

La gestion du contentieux des décisions individuelles est transférée au Centre statistique de Metz (CSSL);

Les deux postes de l'Unité des Affaires Juridiques et Contentieux du SG (1 poste A et 1 poste B) seront ouverts en 2020.

Cette activité ne concerne que les contentieux sur les enquêtes entreprises.

La CFDT alerte sur l'importance de relancer la réflexion sur le contentieux ménages, en particulier pour les enquêtes qui font preuve d'incivilité envers les enquêteurs (hors cas relevant du pénal) et ne répondent pas.

AUTRES TRANSFERTS

- 1 poste de A dédié à l'expertise PCS/Sicore au CSSL à Metz ;
- 1 poste de B de gestion du LEI au pôle Liaisons financières de Poitiers ;
- 2 postes de B de la division formation au Pôle national formation de Poitiers.

La Direction indique que d'autres transferts sont envisagés afin de respecter l'équilibre DG/ DR, et à l'équilibre interne A, B et C. Beaucoup d'agents sont affectés à la DG à la sortie de concours alors qu'ils souhaitent travailler en région.

RÉVISION DE LA NACE

Suite au processus de révision de Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE), lancé par Eurostat, le comité de Direction lance une mission d'analyse prospective des impacts du changement de nomenclature sur l'ensemble des acteurs et des dispositifs.

Pour aller plus loin Consulter le [relevé de décisions n°234 du Comité de Direction](#)



LES SAR UNE MORT PROGRAMMÉE ?

Suite à La réforme territoriale de 2015, les effectifs des SAR ont énormément chuté. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2015 et 2018, 52 postes SAR ont disparu dans les proportions suivantes : 11 postes A, 24 postes B et 17 postes C.

Pour la période 2018 à 2022, une baisse de 25 ETP en charges a été retenue par la Direction lors du CD PTT de novembre 2018 et induirait une baisse de 30 ETP en ressources.

Pour la CFDT, ces baisses d'effectifs ne sont pas cohérentes avec les missions de l'Institut et les mettent danger. Les SAR et DSP sont le pilier des autres services.

L'attractivité des SAR et DSP est inexistant, il y a trop peu de postes A et une quasi absence de reconnaissance du travail des agents alors que le besoin s'en fait ressentir.

La CFDT dénonce un manque de valorisation de la carrière des agents des SAR et DSP. Ce sont souvent les mêmes décideurs qui proposent leurs promotions et engendrent des inégalités de traitement.

La Direction estime que des automatisations et mutualisations de tâches sont encore possibles, avec un éventuel transfert certaines d'entre elles au CSRH. Cela donnerait un regain de productivité.

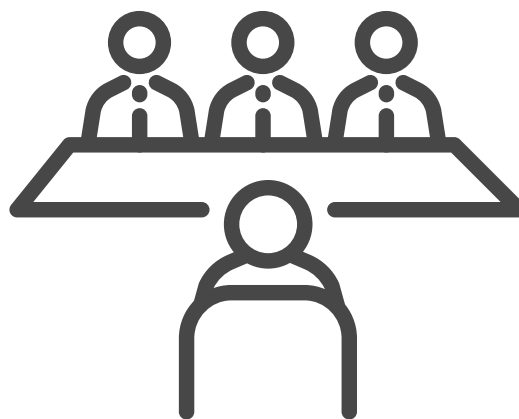
La CFDT est plus que sceptique quant à ces automatisations ou mutualisations possibles en l'absence de précision de la Direction.

Elle alerte sur les difficultés de fonctionnement des SAR et DSP car les charges liées aux travaux immobiliers en cours et à réaliser dans plusieurs sites ne sont pas prises en compte. Certaines tâches à effectuer leur semblent parfois inutiles et créent de la paperasse à l'ère du numérique.

Par ailleurs, pour limiter ce manque d'effectifs, la Direction demande aux agents d'être polyvalents.

Pour la CFDT, cette demande est inadmissible. Les répartitions de compétences et du pilotage doivent être en adéquation avec les connaissances professionnelles des agents.

Nous alertons la Direction sur le fait que dans plusieurs établissements, les agents du SAR ne reçoivent plus, sur leur plage fixe de travail, le personnel. D'autres communiquent avec eux uniquement par mail pour une catégorie de demandes.



Cette nouvelle organisation des SAR n'a jamais été discutée en CTSD ni en CTR. Nous refusons ces organisations qui déshumanisent les relations entre les agents des SAR et DSP.

La CFDT demande que soient proposées les formations nécessaires au regard des compétences demandées pour réaliser les missions quotidiennes. Beaucoup d'entre elles relèvent d'ailleurs du niveau attaché.

Nous demandons une meilleure reconnaissance des agents des SAR et DSP qui ne sont pas cœur de métier.

La Direction s'engage à installer un "baromètre" pour constater ce qu'il faudrait améliorer et toutes les actions à mettre en œuvre pour dynamiser les SAR. Elle souligne que son but n'est pas de dénoncer, mais de voir une juste reconnaissance de ce service.

Elle s'engage également à faire un bilan des promotions des agents des SAR.

Elle estime enfin que les trajectoires des SAR seront réalisées avec les départs en retraite. Mais pour certains sites, ces baisses d'ETP sont bien au-dessus des départs en retraite.

La démographie du personnel des SAR ne joue pas en faveur du service, 103 agents des SAR auront 63 ans d'ici 2022. L'ajustement de la ressource à la baisse des charges portera sur les agents de catégorie B et C.

STOP À CES BAISSSES D'EFFECTIFS, LES AGENTS DES SAR ET DSP SOUFFRENT, LES FEUX DE DÉTRESSE SONT ALLUMÉS !

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly
Secrétaire nationale CFDT
tel 06 26 84 65 14

Stéphane Dupin
Auvergne

Thanh Nguyen-Tu,
PACA

Alexandra Petit,
Normandie
Valérie Villacres

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les documents du GT du CTR sont disponibles sur <https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/dialogue-social/ctr-et-gt-ctr.html>

PROCHAIN GT DU CTR ET CTR :

10 décembre : Enquêtes ménages et RIFSEEP des A
17 décembre : discussions sur les délais de route et politique de voyage